



Déclaration intersyndicale à la RCC du jeudi 20 avril 2023

Malgré la promulgation par le Président de la République de la loi portant réforme des retraites, les fédérations FNME-CGT, CFE Énergies, FCE CFDT et FO Énergie et Mines restent mobilisées pour obtenir l'abandon de cette loi et un maintien des dispositions propres à notre régime spécial de retraite.

Le gouvernement largement soutenu par le patronat, y compris par celui de notre Branche professionnelle, vient de porter un coup terrible au contrat de travail des salariés des IEG.

Si le Gouvernement et les employeurs persistent, nous serons dans l'obligation de négocier les mesures de raccordement du régime spécial prévues par loi et de nouvelles dispositions pour les futurs embauchés, dans un climat social durablement dégradé.

L'Interfédérale met en garde les employeurs contre **toute velléité de mener seuls** avec le gouvernement le dialogue sur les éventuels décrets d'application, en oubliant les Organisations Syndicales Représentatives (OSR) de la Branche. Rappelons, si cela était encore nécessaire, que la Branche professionnelle est bien constituée de l'ensemble des partenaires sociaux, employeurs et OSR.

Les tentatives de culpabilisation des agents grévistes au regard des difficultés financières de telle ou telle entreprise, perçues comme une énième provocation, n'ont aucune chance de faire oublier aux salariés le rôle proactif de certains employeurs dans la suppression de notre régime spécial de retraites. **Loin d'apaiser la situation, elles donnent du carburant au mouvement.**

Le Dialogue Social tant dans les entreprises qu'à la Branche des IEG en gardera pour longtemps les stigmates.

Nos quatre fédérations considèrent qu'il est encore prématuré de relancer l'activité de négociation dans la Branche au travers d'une CPPNI et ne participerons donc pas à celle prévue ce jour.

Elles quittent cette RCC à l'issue de cette déclaration.

Paris, le 20 avril 2023